

ALPHA EXCHANGE INC.

AVIS DE MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF DES RÈGLES

MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF DES RÈGLES D'ALPHA EXCHANGE INC.

Conformément au processus d'examen et d'approbation des règles et de l'information de l'annexe 21-101A1 (le « protocole »), Alpha Exchange Inc. (la « Bourse Alpha TSX ») a adopté des modifications (les « modifications ») apportées au Guide des politiques de négociation de la Bourse Alpha TSX (les « règles »), et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario les a approuvées. Ces modifications sont d'ordre administratif aux termes du protocole et n'ont donc pas été publiées aux fins de sollicitation de commentaires. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ne conteste pas la classification des modifications en tant que modifications d'ordre administratif.

Motifs des modifications

Les modifications visent à corriger des erreurs typographiques et des erreurs de mise en page ainsi qu'à uniformiser la terminologie.

Résumé des modifications

Les articles suivants des règles de la Bourse Alpha TSX feront l'objet de modifications :

	Article du Guide des politiques de négociation de la Bourse Alpha TSX	Modification	Justification
1.	Versions française et anglaise des règles : bas de page à chacune des pages.	Retrait de l'avis relatif à « Alpha Trading Systems Limited Partnership » du bas de page.	Retrait d'un avis désuet qui ne s'applique plus.
2.	Version anglaise des règles : PART I. Definitions and Interpretations, article 1.1 – Definitions	Correction de la majuscule dans la définition de <i>Member Related Person</i> par le remplacement de « A » par « a » avant « Member Related Entity » (en anglais seulement). Correction de l'article utilisé dans la définition de <i>Member Related Person</i> par le remplacement de « A » par « an » avant « employee » et avant « Approved Trader » (en anglais seulement). Correction de l'article utilisé dans la définition de <i>Member Related Person</i> par le remplacement de « A » par « any » avant « other Person » (en anglais seulement). Correction de l'article utilisé dans la définition de <i>Sponsoring Member</i> par le remplacement de « a » par « an » (en anglais seulement).	Correction d'erreurs typographiques.

	Article du Guide des politiques de négociation de la Bourse Alpha TSX	Modification	Justification
3.	Version anglaise des règles : Part V. Governance of Trading Sessions, Division 2 — Order Entry, alinéas 5.11.2 et 5.11.3	Correction des numéros erronés des alinéas 5.11.2 et 5.11.3 (en anglais seulement).	Correction d'erreur de mise en page. Vérification de la concordance des versions française et anglaise des règles.
4.	Version anglaise des règles : PARTIE VII. Clearing and Settlement, article 7.4 - Failed Trades in Rights, Warrants and Installment Receipts.	Insertion d'une espace aux alinéas 7.4(2) et 7.4(3) entre « Section » et « 7.3(2) » (en anglais seulement). Suppression de la deuxième virgule à l'alinéa 7.4(3) après « Section 7.3(2) » (en anglais seulement).	Correction d'erreurs typographiques.

Libellé des modifications

Les modifications sont présentées en version marquée à l'annexe A.

Date d'entrée en vigueur

Les modifications entreront en vigueur le 2 décembre 2021.

ANNEXE A

MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF DE LA VERSION FRANÇAISE ET DE LA VERSION ANGLAISE DU GUIDE DES POLITIQUES DE NÉGOCIATION DE LA BOURSE ALPHA TSX

Bas de page de la version anglaise du Guide des politiques de négociation de la Bourse Alpha TSX

~~© Alpha Trading Systems Limited Partnership. All rights reserved. Do not copy, distribute, sell or modify this document without Alpha Trading Systems Limited Partnership's prior written consent.~~

Bas de page de la version française du Guide des politiques de négociation de la Bourse Alpha TSX

~~© Alpha Trading Systems Limited Partnership. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de distribuer, de vendre ou de modifier le présent document sans l'autorisation écrite préalable d'Alpha Trading Systems Limited Partnership.~~

Version française du Guide des politiques de négociation de la Bourse Alpha TSX PARTIE I. Définitions et interprétations

[...]
